



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/292
17 mars 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 17 MARS 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION
PERMANENTE DE LA YUGOSLAVIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 17 mars 1999, que vous adresse M. Živadin Jovanovič, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie, relative au fait que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) menace ouvertement la République fédérale de Yougoslavie d'agression, et masse des troupes dans la République de Macédoine voisine, et demandant que le Conseil de sécurité se réunisse pour persuader l'OTAN et ses membres de cesser de menacer de recourir à la force contre la Yougoslavie et d'arrêter le renforcement des troupes (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Vladislav JOVANOVIČ

ANNEXE

Lettre datée du 17 mars 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Ministre des affaires étrangères de la Yougoslavie

Me référant à ma lettre du 1er février 1999 (S/1999/107, annexe) concernant les menaces patentées d'agression de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre la République fédérale de Yougoslavie, je tiens à porter à votre connaissance certains événements récents.

Les pays membres de l'OTAN ont entrepris de masser à proximité immédiate de la Yougoslavie des troupes et des armements venant d'autres régions d'Europe et du monde. Selon ce que l'on a pu apprendre, plus de 10 000 hommes ont été déployés dans la République de Macédoine voisine, ainsi que 60 chars, 250 véhicules blindés, plusieurs douzaines d'hélicoptères de combat et un nombre important de pièces d'artillerie, dont des canons de 155 mm à longue portée. Il a été annoncé que l'effectif des troupes de l'OTAN dans ce pays voisin dépasserait bientôt les 30 000 hommes. Il est fait état également de renforts militaires et de mise en place de bases militaires étrangères dans d'autres pays voisins, notamment en Albanie.

Ce renforcement des troupes étrangères et du matériel militaire, sans précédent depuis la guerre, s'est accompagné d'ultimatums des plus hauts responsables de l'OTAN et de différents pays qui en sont membres, signifiant en substance qu'ils étaient prêts à lancer des attaques contre la République fédérale de Yougoslavie.

Nous tenons à appeler l'attention du Conseil de sécurité sur cette accumulation de troupes et d'armes, et sur ces menaces non déguisées d'agression de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie, État souverain indépendant, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, menaces qui causent une grande inquiétude au Gouvernement et à la population yougoslave, et constituent une menace contre la paix et la sécurité dans la région. Il s'agit aussi d'une atteinte patente et flagrante aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les documents de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) interdisant le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Comme je le faisais remarquer dans ma lettre du 1er février, il s'agit d'une violation directe du paragraphe 1 de l'Article 53 de la Charte des Nations Unies.

Par ailleurs, tout en menaçant ouvertement la Yougoslavie d'agression et en lui adressant des ultimatums, de hauts responsables de l'OTAN et de certains pays qui en sont membres maintiennent des relations avec des séparatistes et des terroristes de la province serbe du Kosovo-Metohija, qui fait partie intégrante de la Serbie et de la Yougoslavie souveraines, et leur apportent soutien et assistance. Ils n'ont pris aucune mesure pour faire cesser le financement, l'armement, la formation et l'infiltration d'armes et de terroristes vers le territoire de la République fédérale de Yougoslavie, en violation, et au mépris, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier de la résolution 1160 (1998), en date du 31 mars 1998.

La République fédérale de Yougoslavie poursuit une politique active de paix; elle est attachée aux relations de bon voisinage, à la paix et à la stabilité de la région; il n'existe aucune menace à partir de son territoire, pas plus qu'elle ne menace les intérêts d'aucun autre pays, surtout pas ceux des pays membres de l'OTAN. Elle est déterminée à résoudre tous ses problèmes internes par des moyens pacifiques, conformément aux normes internationales. C'est vrai aussi de la recherche d'une solution politique pacifique au Kosovo-Metohija, comportant des dispositions de gouvernance locale étendue, d'autonomie et d'égalité pour toutes les communautés ethniques. C'est afin de poursuivre cette méthode et cet objectif, dans un esprit constructif et respectueux des principes, que notre délégation participe à la réunion qui a lieu actuellement à Paris.

L'accumulation de troupes et d'armes à proximité de la Yougoslavie et les menaces patentées de l'OTAN ne peuvent se justifier sous aucun prétexte. Ce n'est manifestement pas ainsi qu'on peut faciliter la conclusion d'un accord politique. En revanche, il est indubitable que c'est un excellent moyen de soutenir ceux qui s'opposent à une solution politique pacifique, et en particulier d'encourager les tenants du séparatisme et du terrorisme. En cas d'attaque, la République fédérale de Yougoslavie agira en conformité avec son droit légitime de se défendre.

Je vous demande de réunir le Conseil de sécurité, qui porte la responsabilité principale de la paix et de la sécurité, afin qu'il puisse engager l'OTAN à cesser de menacer la Yougoslavie de recourir à la force, à mettre fin à l'accumulation de troupes et d'armes dans la région, et à retirer celles qui y ont déjà été déployées, ce qui contribuerait à réduire les tensions et à éliminer les menaces imprévues contre la paix et la sécurité de la région.

Le Ministre fédéral des affaires étrangères,

(Signé) Živadin JOVANOVIĆ
